

GESTION CONTRACTUELLE

Application du règlement numéro 332-2021



**RAPPORT ANNUEL
2024**

AVRIL 2025

TABLE DES MATIÈRES

1. Préambule.....	1
2. Objet.....	1
3. Règlement sur la gestion contractuelle	1
4. Modes de sollicitation	1
5. Contrats octroyés.....	2
6. Plaintes.....	3
7. Sanctions.....	3

1. PRÉAMBULE

Tel que le prévoit les dispositions de l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), la MRC du Rocher-Percé produit son rapport annuel relativement à l'application du Règlement numéro 332-2021 sur la gestion contractuelle. Ainsi, il est prévu que ce rapport soit déposé lors d'une séance du conseil au moins une fois par an.

2. OBJET

Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la MRC du Rocher-Percé en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son règlement.

3. RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le Règlement numéro 332-2021 sur la gestion contractuelle a été adopté le 14 juillet 2021.

4. MODES DE SOLLICITATION

La MRC du Rocher-Percé peut conclure des contrats selon trois principaux modes de sollicitation possible :

- contrat conclu de gré à gré;
- contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux fournisseurs;
- contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public.

Pour déterminer le mode de sollicitation à utiliser, l'organisme municipal tient compte de l'estimation de la dépense du contrat qu'il désire octroyer, ainsi que des dispositions législatives et règlements à cet égard.

La MRC du Rocher-Percé a adopté des mesures de passation de certains contrats dans son règlement sur la gestion contractuelle. Les règles de mesures doivent être considérées de manière générale par la MRC lorsqu'un processus de sollicitation est initié.

5. CONTRATS OCTROYÉS

Nous vous présentons le sommaire des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par la MRC du Rocher-Percé en 2024.

CONTRATS D'UNE VALEUR DE 25 000 \$ ET PLUS ANNÉE FINANCIÈRE 2024			
FOURNISSEUR	MODE DE SOLLICITATION	DESCRIPTION	MONTANT (TAXES INCLUSES)
Raymond Chabot Grand Thornton	Contrat gré à gré	Exercice financier	45 392.16 \$
Harnois Énergies inc.	Contrat gré à gré	Fourniture de carburant (diesel) à l'aéroport du Rocher-Percé	27 458.22 \$
9191-7435 Québec inc. (San'Hy Pro)	Appel d'offres sur invitation	Entretien ménager à l'édifice de la MRC et à l'aéroport	32 283.44 \$
Aviation Fuel Services.	Contrat gré à gré	Remplacement réservoir de carburant 100 LL Réparation et nettoyage réservoir de carburant Jet A	76 536.79 \$
Entreprises Sylvain Leblanc	Appel d'offres sur invitation	Asphaltage de la route d'accès vers le tarmac à l'aéroport	43 038.02 \$
Duguay Sanitaire inc.	Appel d'offres public	Opération à l'écocentre de Grande-Rivière (3 ans)	872 660.25 \$
Avjet Holdings Inc.	Appel d'offres public	Fourniture de carburant à l'aéroport du Rocher-Percé	155 338.62 \$
Les Services MHAP	Contrat gré à gré	Livraison des programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ	124 646.88 \$
Lussier	Contrat gré à gré	Assurances pour l'aéroport	56 859.24 \$
Servitech inc.	Appel d'offres public (1 ^{re} année)	Évaluation foncière	853 350.96 \$
Canada Vie Assurance	Contrat gré à gré	Assurances collectives	41 603.59 \$

6. PLAINTES

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du *Règlement n° 332-2021 sur la gestion contractuelle de la MRC du Rocher-Percé*.

7. SANCTIONS

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du *Règlement n° 332-2021 sur la gestion contractuelle de la MRC du Rocher-Percé*.

Rapport déposé lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Rocher-Percé tenue le 9 avril 2025.

Christine Roussy
Directrice générale et greffière-trésorière